Image not found or type unknown

salaire minimum de la convention de la chimie

Par **pounets**, le **23/05/2013** à **17:37**

Bonjour,

Je suis actuellement employé sous la convention collective de la chimie. Je suis au coefficient 225 pour un salaire de 1600€ aux 35h.

Je me suis reportée à la convention collective et pour un coeff 225 je tombe sur un salaire de 1766.25€ par mois. Or il est préciser que c'est pour une base de 38h.
Après renseignements, je me retrouve avec des infos contradictoire. Certaines disent que dans la chimie les salariés travail 35h mais sont payés sur une base de 38h, d'autres disent qu'il faut donc faire une calcule au prorata pour revenir aux 35h (dans ce cas pourquoi les grilles de salaires ne sont elles pas directement indiquées pour 35h).

Suis-je donc au bon salaire ou pas?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **23/05/2013** à **18:42**

Bonjour,
Il me semble que la réponse doive prendre en considération :
- l'art. 2 de l'Accord du 11 octobre 1989 relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail
- l'art. 1er de l'Accord cadre du 8 février 1999 relatif à l'organisation et à la durée du travail
Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale de la branche d'activité ou même de l'Inspection du Travail...

Par **pounets**, le **24/05/2013** à **17:18**

Je vous remercie pour votre réponse. J'ai regardé les textes et il semblerait qu'il n'aborde que le temps de travail et non le salaire qui s'y rattache.
Je vais suivre votre conseil et me rapprocher d'un syndicat mais je préfère éviter l'inspection

du travail car je ne voudrait pas non plus lancer ce genre d'organisme contre mon employeur.

Par **P.M.**, le **24/05/2013** à **18:18**

Si vous êtes embauché avec une durée contractuelle de travail, normalement le salaire va avec...
L'Inspection du Travail peut aussi vous informer sans que vous n'ayez à lancer l'organisme...

Par **mic008**, le **29/08/2013** à **21:24**

moi je bosse dans une chimie n 1 en europe je manipule des acide toute la journée c a dire que je conditionne dans des emballages de hcl acide nitique sulfu 37 et 96 et bien autre je bossedepuit 13ans et mon samaire net 1150eu par moi

Par **P.M.**, le **30/08/2013** à **09:44**

Bonjour tout d'abord,
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet et en exprimant une interrogation...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés